



WITTELSHEIM

Secrétariat Général
JM

**ARRETE N°583/2026
PORTANT FIXATION DES TARIFS D'INSCRIPTION
COURSE DE LA SAINTE BARBE ET TRAIL DU TERRIL**

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1111-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 juin 2020 fixant les délégations au Maire ;

Vu l'arrêté n° 447_2023 portant création d'une régie de recettes pour le pôle sport-animation ;

Vu l'arrêté municipal du 15 avril 2026 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints ;

Considérant l'organisation et l'encaissement afférant à la course de la Sainte Barbe et du Trail du Terril par le service des sports de la Ville.

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs d'inscription pour la course de la Sainte Barbe et le Trail du Terril sont les suivants, à compter du 28 septembre 2026:

- Course de 10 km : 15 € ;
- Course de 5 km : 10 € ;
- T-shirt en option, jusqu'au 25 octobre : 10 € ;
- Courses des jeunes : 2 € ;
- Gratuité pour la catégorie : « Éveil à l'athlétisme » ;
- Gratuité pour le personnel de la Ville ;
- Gratuité par code promotionnel fourni par le prestataire « Sporkrono » : 20 codes ;
- Gratuité course « Handbike » 5 km.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Wittelsheim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- La Sous-Préfecture ;
- La Trésorerie de Mulhouse ;
- Les archives municipales.

Fait à Wittelsheim, le 25/09/2026

Pour le Maire,
Et par délégation,

M. Jérémy LARCHER
Adjoint au Maire en charge des sports

